

Pose des parquets à coller Nouvelle norme NF EN 13227

Plancher en bois - Planchettes massives

Éléments de parquets : lamparquets en bois massif ou planchettes



NOUVELLE NORME ?

La norme européenne caractérise les lames à parquets, à chants plats, appelées lamparquets ou planchettes massives.

Ces lames sont destinées à un usage intérieur. Elles sont destinées à être collées, dans les conditions du NF DTU 51.2, avec ou sans sous-couche, sur un support tel que :

- Un support à base de liants hydrauliques, chape - dalle adhérente ou désolidarisée, chape fluide sous Document Technique d'Application (DTA), dallage - dalle ou plancher en béton.
- Un support sec à base de bois, plancher ou panneaux.
- D'autres supports sous DTA : une chape sèche, ou une chape fluide à base de sulfate de calcium.

Les planchettes massives peuvent être également collées, sous conditions, sur certains sols chauffants. (se reporter au verso)

La norme NF EN 13227 publiée en juillet 2018 remplace celle de juillet 2003.

Pour quels destinataires ?

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, artisans, parqueteurs et parqueteuses.

La classe du parement

Il existe trois classes d'aspect de la surface visible, et chaque classe est symbolisée par le sigle **o**, **Δ** ou **□**.

À chaque classe correspondent des singularités permises ou non permises. Par exemple, pour le chêne en classe **o**, il ne peut exister ni d'ubier sain ni de gerces, mais leur présence est permise en classe **Δ**.

Il est également possible de créer d'autres limites de singularités. Dans ce cas, il s'agit d'une classe libre pour un usage spécifique.

Les pièces du marché doivent indiquer la classe visuelle choisie **o**, **Δ**, **□** ou la classe libre.

Référence du nouveau référentiel

Norme NF EN 13227 - indice de classement B 53-660



QUAND A-T-ELLE ETE HOMOLOGUEE ?

En novembre 2017



QUELLES SONT LES PARTICULARITES ?

Il existe des lamparquets de différents types. Ils sont identifiés selon leurs dimensions nominales (en mm).

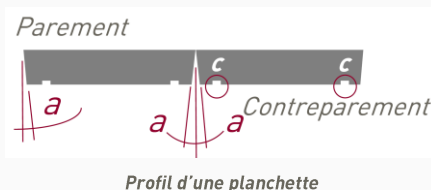
Les mesures correspondent à des éléments dont la teneur en humidité est de 9 %, voire 10 % pour le châtaignier :

Éléments	Longueur	Largeur	Épaisseur
Planchette	120 à 400	30 à 75	9 à 12
Planchette large	≥ 400	60 à 180	6 à 10
Parquet tapis ⁽¹⁾	≥ 400	≥ 400	6 à 10

⁽¹⁾ Planchette large collée ou clouée.

En périphérie, chaque joue de la planchette est inclinée d'un angle compris entre 0 et 3° (**a**).

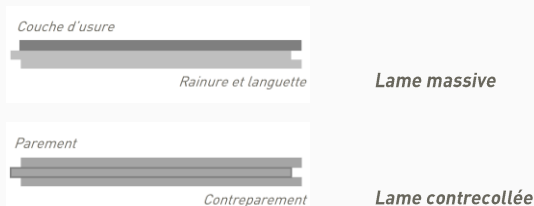
Il peut exister des poches de collage sur le contreparement (**c**). La profondeur de ces poches ne peut pas dépasser le cinquième de l'épaisseur totale de l'élément.



Et les autres parquets à coller ?

Le NF DTU 51.2 énumère les panneaux ou autres éléments pouvant être collés, en sus des planchettes massives.

Il peut s'agir, par exemple, des lames à parquet en bois massif, avec rainure et languette, et des parquets contrecollés qui relèvent chacun d'une norme différente.



octobre 18

La planéité des supports hydrauliques

Lorsque les tolérances de planéité de la dalle ou du plancher sont conformes, le collage direct sur ce support est admis.

Support	Tolérances de planéité	
Collage du parquet admis	5 mm sous une règle de 2 m	1 mm sous un réglet de 20 cm

Dans le cas contraire, un enduit de sol apte à recevoir un parquet collé est mis en œuvre. À l'exception des parquets en bois de bout, où la pose sur enduit est interdite.

Classement UPEC du local	Enduit de lissage ⁽¹⁾	Enduit de ragréage	Enduit de dressage
Local P2 ou P3	non	Enduit P3 ou P4s ⁽²⁾	Enduit P3 ou P4s ⁽³⁾
Local P4 ou P4s	non	non	non

(1) L'emploi d'enduits de lissage d'épaisseur 1 à 3 mm est exclu.

(2) Épaisseur de 3 à 10 mm.

(3) Épaisseur de 10 mm jusqu'à 20 mm au moins. Les épaisseurs minimum - maximum sont indiquées au verso d'un certificat QB.

Cas des dalles et planchers en béton

Selon le NF DTU 21, lorsque les documents particuliers du marché (DPM) mentionnent que le support est destiné à un « revêtement sensible à la planéité », l'état de surface doit être lissé.

Sans précisions dans les DPM, l'état de surface est surfacé et le revêtement est « non sensible à la planéité, non adhérent ».

Les planchers à coller du NF DTU 51.2 sont considérés comme « non sensibles à la planéité » et « non adhérents ».

État de surface	Sous la règle de 2 m	Sous le réglet de 0,20 cm
Brut de règle	15 mm	sans spécification particulière
Surfacé	10 mm	3 mm
Lissé	7 mm	2 mm

Textes de référence

NF DTU 21 Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton

NF DTU 51.2 Parquets - Pose des parquets à coller

NF DTU 65.14 Travaux de bâtiment - Exécution de planchers chauffants à eau chaude

Chauffage par Plancher Rayonnant Électrique Cahier des Prescriptions Techniques communes, e-Cahier du CSTB 3606_V3 de février 2013

Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs, Cahier des Prescriptions Techniques, e-Cahier du CSTB 3634_V2 de novembre 2012

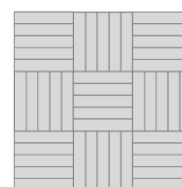
Pose sur sol chauffant

Sur sols chauffants, la pose de certains parquets est possible. Les limitations d'emploi dépendent de la nature de l'installation :

Sols chauffants ⁽¹⁾	Parquets admis ⁽²⁾
Planchers chauffants à eau chaude	Parquets massifs : largeur ≤ 90 mm Cas particulier du Chêne Largeur ≤ 130 mm si épaisseur ≤ 14 mm
Plancher Rayonnant Électrique (PRE)	Uniquement : Lamparquets (planchettes) Parquets mosaïques

(1) Planchers à eau chaude du NF DTU 65.14, et PRE de l'e-Cahier du CSTB 3606_V3.

(2) Exclu : parquet en bois de bout.



Panneau de parquet mosaïque

Sur planchers réversibles à eau basse température, leur référentiel de conception et de mise en œuvre ne vise pas la pose des parquets collés. (Cahier du CSTB 3164 d'octobre 1999)

La possibilité de collage des parquets sur les planchers réversibles relève de la procédure de l'Avis Technique de ces planchers.

Cas particulier du PRE

Le système complet, parquet + la sous-couche éventuelle + la colle, doit l'objet d'une évaluation en laboratoire.

Celle-ci consiste à réaliser un essai normalisé au caisson climatiseur du système de parquet sur PRE, en effectuant des mesures de stabilité dimensionnelle.

L'essai permet de vérifier l'aptitude à l'emploi de la colle d'un type de parquet, pour les dimensions et l'essence de l'élément bois éprouvé.